



CREAT
Conseil Régional
de l'Environnement
de l'Abitibi-Témiscamingue

Retour en poste de la directrice générale



Le personnel du CREAT (de gauche à droite):
Anne-Marie Audet, Maribelle Provost et
Simon Laquerre

Après un congé de maternité de près d'un an, Maribelle Provost est de retour dans ses fonctions de directrice générale du CREAT.

Simon Laquerre, qui a occupé le poste de directeur par intérim au cours de la dernière année, demeure au sein de l'organisation en tant que directeur adjoint. ☒

Un changement chez les élus municipaux donnera-t-il un nouveau ton au développement ?

Dans notre région, les élections municipales 2009 ont suscité beaucoup d'intérêt. Il y a de nouveaux élus politiques dans plusieurs municipalités et ils devront faire face à divers défis dont, entre autres, celui de l'environnement.

La gestion des matières résiduelles est encore au cœur des débats de certains secteurs de la région. On peut se questionner sur le transport des matières d'une MRC à l'autre, dès que l'on songe aux gaz à effet de serre produits. Une bonne réflexion et le partage des systèmes (transport, centres de transbordement et de tri, lieux d'enfouissement technique) seront nécessaires.

Un autre défi qui attend les élus est la protection de l'eau. La formation de deux nouveaux comités de bassin versant créera une dynamique différente en région. Ces tables favoriseront la concertation et la coopération entre les

différents utilisateurs des cours d'eau (villégiateurs, municipalités, agriculteurs, etc.). La protection des berges est un des éléments dont il faudra se préoccuper à moyen terme pour maintenir la qualité de l'eau, la qualité de vie et l'activité économique.

Le développement minier se poursuit en Abitibi-Témiscamingue avec de plus en plus de projets de mines à ciel ouvert (Malartic, Launay, Duparquet, etc.). La Loi sur les mines doit être modifiée et la région doit tenir un débat sur l'exploitation minière. Cette étape est primordiale pour le développement de l'Abitibi-Témiscamingue et une grande partie de la population se doit d'y participer.

La question des changements climatiques est une préoccupation constante. Quelques programmes dont peuvent bénéficier les municipalités leur permettent de connaître leur performance de consommation et d'intervenir pour l'améliorer. L'efficacité énergétique en est un bon exemple. La modification des systèmes de chauffage, de climatisation, et autres, pourrait être envisagée. Les élus politiques devront analyser la situation.

Donc, plusieurs sujets qui pourront, seront ou devront être débattus par les conseils municipaux, les conseils de maires des MRC ou la Conférence régionale des élus. Il reviendra aussi aux organismes comme le nôtre de traiter de ces sujets et de continuer ainsi à participer au développement de notre belle et grande région. ☒

Jacinte Châteauvert
Présidente

Sommaire

■ Éditorial de la présidente	1
■ Retour en poste de la directrice générale	1
■ Projet de mine à ciel ouvert à Malartic	2
■ Modifications à la Loi sur les mines	2
■ Un bilan très positif pour le projet de revégétalisation des berges du Témiscamingue	3
■ Les résultats des projets pilotes de protection des berges	4
■ Le génie végétal : des techniques prometteuses pour la protection des berges de la région	5
■ La culture intensive du saule sur courtes rotations : une nouvelle avenue de développement durable	6
■ Pour une économie énergétique	7
■ Guide des énergies renouvelables pour chalets et lieux de villégiature	7
■ Un service gratuit en efficacité énergétique	7
■ Révolution à contresens	8
■ Déchets voyageurs	8
■ Nouvelles brèves	9
■ Administrateurs du CREAT	9
■ Membres 2009-2010	10

Projet de mine à ciel ouvert à Malartic

Par Simon Laquerre, directeur adjoint, CREAT



À la demande de plusieurs groupes locaux et régionaux, le CREAT a organisé le 30 mars 2009 une soirée de réflexion sur les mines à ciel ouvert. Cette activité a constitué une tribune pour la population afin de débattre de l'exploitation des mines à ciel ouvert et du cas particulier du projet Canadian Malartic de la Corporation minière Osisko. Près de 100 personnes étaient présentes : des citoyens de Malartic et d'ailleurs en région, des représentants de plusieurs entreprises minières, des membres de communautés des Premières Nations, des groupes environnementaux, des fonctionnaires ainsi que des chercheurs universitaires.

Recommandations du CREAT

À partir de constats pertinents qui ont émané de cet événement, le CREAT a rédigé son mémoire pour les audiences publiques du BAPE concernant le projet Canadian Malartic. Dans ce mémoire, déposé en avril dernier, le CREAT fit plusieurs recommandations. En voici quelques-unes :

► Que des mesures soient prises par le promoteur afin de réduire au minimum l'émission de poussière et d'assurer un suivi environnemental des lacs et rivières.

► Que le promoteur verse la totalité (100 %) des frais de restauration postfermeture dans un fonds avant le début des activités d'exploitation. Cette garantie financière devrait couvrir non seulement la restauration des parcs à résidus miniers, mais la totalité des sites perturbés, incluant le remblaiement de la fosse.

► Que la fosse du projet Canadian Malartic soit remplie de matériaux secs (roche issue des haldes à stériles) à la fin des opérations et que la superficie correspondante soit revégétalisée.

► Que le promoteur installe des sismographes aux endroits sensibles (risques d'effondrement), notamment dans les secteurs où se trouvent d'anciennes galeries.

Décret gouvernemental

La Corporation minière Osisko a obtenu le feu vert du gouvernement du Québec pour réaliser son projet de mine à ciel ouvert le 20 août dernier. Pour obtenir son certificat d'autorisation, elle devra toutefois se conformer aux exigences du décret gouvernemental découlant en partie des recommandations émises par le BAPE. Elle doit entre autres :

1. Utiliser des tapis pare-éclats pour tout sautage planifié à une distance inférieure à 337 mètres de l'habitation la plus rapprochée et pour tous les sautages de fonçage initial.

2. Respecter un niveau acoustique de 45 décibels le jour et de 40 décibels la nuit.

3. Démontrer, en comparant la qualité de l'eau en amont du site à sa qualité au

point de rejet, que l'eau rejetée dans la rivière Malartic n'a pas été contaminée par son passage sur le site minier.

4. Respecter la norme de 15 mg/l de matières en suspension pour tout effluent final.

5. Compléter le programme de surveillance environnementale des activités de construction élaboré dans l'étude d'impact et le déposer au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).

6. Compléter son plan de mesures d'urgence pour l'exploitation du projet en consultation avec la Ville de Malartic, le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère de la Sécurité publique et le MDDEP.

Comité de suivi

La Corporation minière Osisko a pris l'engagement de mettre sur pied un comité de suivi dans le cadre de son projet minier. Le mandat pour la sélection des membres du comité de suivi a été confié à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue. Ce comité aura pour tâche principale d'agir comme agent de liaison entre la communauté et la Corporation minière Osisko. Le CREAT évaluera la possibilité de faire partie de ce comité de suivi. ❏

Modifications à la Loi sur les mines

Par Maribelle Provost, directrice générale, CREAT



Le CREAT a donné ses commentaires au ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) sur une première ébauche de modifications à apporter à la Loi sur les mines. Le CREAT a d'abord voulu porter à l'attention du MRNF qu'en amont

de cette démarche de modifications à la Loi sur les mines, il aurait dû analyser les coûts et les bénéfices sociaux, environnementaux et économiques liés à l'activité minière, de manière à s'assurer que ce secteur d'activité réponde aux principes de la Loi sur le développement durable. Le CREAT est d'avis que les modifications proposées par le MRNF devraient être débattues en commission parlementaire. Nous avons également formulé diverses recommandations visant à mieux protéger l'environnement. Les commentaires du CREAT sont disponibles sur son site Internet sous l'onglet Publications (www.creat08.ca/publications.php). ❏

Un bilan très positif pour le projet de revégétalisation des berges du Témiscamingue

Par Ambroise Lycke, coordonnateur de projet, CREAT



© Ambroise Lycke

Un groupe de bénévoles travaillant à la revégétalisation de la rive d'un parc



© Ambroise Lycke

Travaux de stabilisation de rive à Saint-Édouard-de-Fabre

En janvier 2008, le CREAT amorçait le projet de revégétalisation des berges du Témiscamingue avec la collaboration de plusieurs partenaires. Ce projet visait à sensibiliser les riverains (agriculteurs et villégiateurs) à l'importance de la végétation riveraine et à leur donner des outils concrets pour protéger leurs berges.

Le projet fut un franc succès! La mobilisation de la communauté locale et des partenaires du projet s'est avérée exceptionnelle ce qui a permis de décupler l'ampleur des actions réalisées. Le projet d'une valeur monétaire initialement estimée à 227 000 \$ s'est terminé avec un budget de près de 300 000 \$.

Plusieurs actions réalisées ont dépassé les attentes initiales. Par exemple, dans le cadre des projets pilotes, une surface totale de 18 000 mètres carrés devait être revégétalisée sur les berges des lacs et des cours d'eau du Témiscamingue. Avec les 6 projets pilotes réalisés, plus de 40 000 mètres carrés de berge ont été revégétalisés avec 25 000 végétaux. De plus, 8 300 arbres ont été distribués à des riverains du territoire pour planter sur leurs berges. C'est donc un total de 33 300 végétaux qui ont été plantés aux abords des lacs et des cours d'eau du Témiscamingue.

Voici quelques autres faits saillants du projet :

- Formation de 20 inspecteurs municipaux de la MRC de Témiscamingue.
- Un total de 113 visites personnalisées d'évaluation des berges auprès de villégiateurs, d'agriculteurs et de municipalités.
- Plus de 150 intervenants rencontrés (élus, personnel municipal, membres des ministères, organismes de développement, gestionnaires de l'eau, organismes environnementaux, tables de concertation, etc.).
- Création d'une page sur la protection des berges sur le site Internet du CREAT. (www.creat08.ca/even_berges.php).
- Installation de 4 affiches d'interprétation sur la protection des berges dans des lieux publics.
- Distribution de 2 000 affichettes de sensibilisation sur la protection des berges.
- Et 134 parutions médiatiques sur la protection des berges dans les journaux, à la télévision, à la radio et sur Internet.

Le projet fait déjà des petits! Plusieurs initiatives locales pour la protection des lacs et des cours d'eau voient présentement le jour en région. Plusieurs municipalités, agriculteurs et villégiateurs entreprennent des démarches

pour stabiliser et revégétaliser les berges de leurs cours d'eau. Un bon exemple est la Ferme Valsy à Saint-Édouard-de-Fabre qui a planté une haie brise-vent d'arbres sur les rives du lac Témiscamingue.

Le CREAT tient à souligner l'excellente collaboration de tous ses partenaires dans le cadre du projet. Ce projet a été également rendu possible grâce à une contribution de 200 000 \$ du Fonds pour dommages causés à l'environnement (FDE) dont Environnement Canada est le fiduciaire. ☒



© Ambroise Lycke

Affichette de sensibilisation installée sur la berge revégétalisée d'un parc

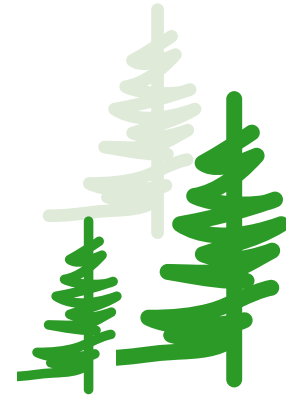
Les résultats des projets pilotes de protection des berges

Par Ambroise Lycke, coordonnateur de projet, CREAT

© Ambroise Lycke



Une haie d'arbres qui filtrera les eaux provenant du champ tout en protégeant les cultures du vent



Dans le dernier bulletin du CREAT, paru au printemps 2009, nous vous avons présenté les 6 projets pilotes de protection des berges qui allaient être réalisés au Témiscamingue. Les aménagements sont maintenant tous terminés grâce à l'excellent travail de notre équipe terrain et de nos bénévoles. Les pieds dans l'eau et avec de la boue jusqu'aux oreilles, ils ont accompli le travail avec ténacité malgré de longues journées et une météo parfois capricieuse.

Comme mentionné dans l'article «Un bilan très positif pour le projet de revégétalisation des berges du Témiscamingue», les aménagements réalisés ont dépassé de façon importante les attentes initiales. Ce sont plus de 40000 mètres carrés de berge qui ont été revégétalisés avec 25000 végétaux.

Voici quelques exemples des travaux réalisés avec nos partenaires :

En milieu agricole

- ▶ Stabilisation des talus des berges d'un lac à l'aide de techniques de génie végétal combinées à des travaux mécaniques de stabilisation du littoral.
- ▶ Aménagement d'une voie d'eau engazonnée et d'une descente enrochée.
- ▶ Plantation de haies brise-vent.
- ▶ Plantation de haies arbustives fruitières avec potentiel de valorisation économique.

- ▶ Installation d'une clôture pour limiter l'accès des animaux à un cours d'eau.
- ▶ Implantation de bandes riveraines arbustives.

En milieu municipal et de villégiature

- ▶ Stabilisation des talus de berges de rivières à l'aide de techniques de génie végétal.
- ▶ Revégétalisation, à l'aide d'arbres et d'arbustes, de berges de chalets et de parcs municipaux.
- ▶ Revégétalisation de murets, d'enrochements et de gabions en bordure de cours d'eau.
- ▶ Aménagement de bandes riveraines à vocation faunique.
- ▶ Installation d'affiches de sensibilisation sur la protection des berges.

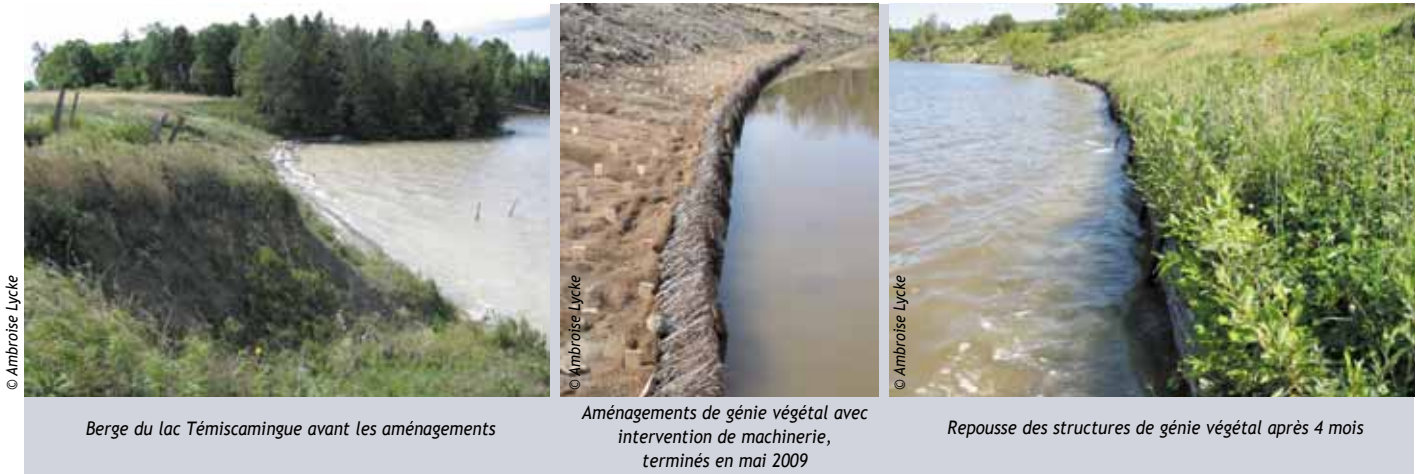
Un des objectifs à la base de la réalisation des projets pilotes était d'en faire des vitrines éducatives sur la protection des berges. Pendant et après la réalisation des travaux, nous avons organisé plusieurs journées de visites pour le public en général, les agriculteurs, les médias et les intervenants du milieu (exemples: ministères, municipalités, organismes de développement, gestionnaires de l'eau, organismes environnementaux, etc.). Plusieurs personnes ont participé à ces visites et certains participants ont fait jusqu'à 500 kilomètres de route pour y assister. Si vous avez manqué ces visites et que vous souhaitez en savoir plus sur les aménagements, nous vous invitons à communiquer avec nous ou à consulter le site Internet du CREAT dans la section consacrée à la protection des berges. Nous y inclurons prochainement la description et les photos des 6 projets pilotes de revégétalisation des berges. ☒



Visite d'un site aménagé dans le cadre des vitrines éducatives

Le génie végétal: des techniques prometteuses pour la protection des berges de la région

Par Ambroise Lycke, coordonnateur de projet, CREAT



Berge du lac Témiscamingue avant les aménagements

Aménagements de génie végétal avec intervention de machinerie, terminés en mai 2009

Repousse des structures de génie végétal après 4 mois

Dans le cadre des projets pilotes de revégétalisation des berges, nous avons utilisé, dans de nombreuses situations, des techniques de génie végétal. De façon simplifiée, le génie végétal est l'utilisation de végétaux pour faire des ouvrages de stabilisation de berges. Il ne s'agit pas simplement de planter des arbres et des arbustes, les végétaux vivants sont employés sous diverses formes et sont alors ordonnés, arrangés, composés et fixés selon des procédés techniques particuliers¹.

Certains végétaux sont particulièrement bien adaptés au génie végétal. Dans nos travaux, nous en avons utilisé deux en particulier, soit le cornouiller stolonifère et la grande famille des saules arbus-tifs. Tous les végétaux utilisés pour le génie végétal ont une caractéristique commune: ils ont une forte capacité à se multiplier de façon végétative, c'est-à-dire par la tige. Par exemple, vous pouvez prendre une branche de saule fraîchement coupée, la planter directement dans le sol et, quelques mois plus tard, elle se sera enracinée et vous aurez un bel arbuste en pleine santé devant vous.

Le génie végétal consiste à récolter ces types de végétaux et à les disposer pour former des structures végétales très denses qui stabiliseront efficacement les

sols. Plusieurs variantes de techniques existent comme, par exemple, les matelas de branches, les rangs de plançons ou les fagots qui sont, en fait, de grands boudins formés de branches attachées. La technique de génie végétal la plus connue est probablement la bouture qui consiste à planter directement une branche coupée dans le sol pour la faire pousser. Ces techniques ont plusieurs avantages: elles stabilisent très efficacement les sols, elles sont peu dispendieuses et elles n'artificialisent pas la rive des cours d'eau comme le ferait un enrochement ou un muret. Par contre, ces techniques demandent davantage de main-d'œuvre et de logistique qu'un enrochement conventionnel.

Plusieurs techniques de génie végétal ont été testées dans le cadre des projets pilotes de protection de berges.

Certaines d'entre elles ont été réalisées de façon manuelle et sans intervention mécanique comme aux sites de la rivière Cameron et au ruisseau Rannou. De la machinerie a été utilisée sur les berges du lac Témiscamingue où nous avons combiné les techniques de génie végétal avec un reprofilage de la pente et l'installation d'un brise-vague en billots de pruche. Ce site expérimental est une première en région et se veut une alternative aux travaux d'enrochement, habituellement utilisés dans les cas sévères d'érosion. Les résultats préliminaires sont très encourageants. Les aménagements ont résisté aux fortes vagues du printemps 2009 et les talus ne s'affaissent plus.

Pour en savoir plus sur les techniques de génie végétal, consultez le site Internet du CREAT dans la section consacrée à la protection des berges. ☒



La berge d'une rivière avant et 4 mois après les aménagements de génie végétal (sans intervention de machinerie)

¹ Adam, A., Debiais, N., Gerber, F. et Lachat, B. (2008) *Le génie végétal*, Documentation française, Paris, 290 pages.

La culture intensive du saule sur courtes rotations : une nouvelle avenue de développement durable

Par Charles Provost, directeur, Grappe agroénergétique des Coteaux



Croissance de l'année en cours, Rochebaucourt



Racine de 2 ans, tige d'un an, La Morandière

La culture intensive du saule (*Salix sp.*) sur courtes rotations (CICR) est une pratique déjà implantée en Europe depuis des siècles pour la vannerie et pour laquelle l'intérêt s'est accru suite au premier choc pétrolier des années 1970. Dans certains pays, les copeaux de saule en sont venus à remplacer le charbon de certaines centrales de production d'électricité. Depuis une quinzaine d'années, l'Institut de recherche en biologie végétale (IRBV) a entrepris, sous la direction de Michel Labrecque, un programme d'essais de divers types pour introduire cette culture au Québec tant pour des applications environnementales (captation d'eaux usées, haies brise-son, haies de rétention du phosphore, décontamination, etc.) que pour des fins de production de biomasse destinée à la bioénergie.

Encore essentiellement à l'échelle expérimentale au Québec, cette culture permet toutefois d'atteindre des rendements annualisés de biomasse de 15 tonnes métriques (base sèche)/hectare et même davantage si toutes les conditions sont en place dont une sélection génétique optimale en fonction du climat et des sols. S'appuyant sur ce potentiel, les élus des municipalités de Champneuf, La Morandière et Rochebaucourt et leur organisme de mise en valeur du territoire de proximité, la Cellule d'aménagement des Coteaux, en sont venus à développer un ambitieux projet, la *Grappe agroénergétique des Coteaux*, un projet auquel se sont associés divers partenaires qui voient dans ce milieu la réunion des conditions requises pour faire lever une filière complète allant de la production à la transformation locale de biomasse en circuit court. Le projet qui

visait le développement de plantations énergétiques de 10000 hectares a obtenu le statut de laboratoire rural ce qui lui a permis d'obtenir un financement récurrent s'étalant sur plusieurs années pour animer son réseau de partenaires et de collaborateurs de divers horizons.

Pour les élus du secteur des Coteaux, ce projet en est résolument un de développement durable: il doit créer de l'activité permettant de restructurer l'économie locale; il doit reposer sur un consensus informé et éclairé de la population et il doit être respectueux de l'environnement. À cet égard, il importe de savoir que la CICR du saule est une activité de type agricole par ses pratiques et les équipements utilisés. Comme toute pratique agricole industrielle, elle comporte des aspects environnementaux. Bien conscients que de planter 10000 hectares à l'intérieur d'un rayon de 30 ou 40 km n'est pas la même chose que de planter quelques hectares sur un seul lot, les promoteurs vont mettre en place un système de gestion pour identifier et gérer adéquatement tout impact environnemental potentiel. À ce jour, cinq aspects environnementaux ont été considérés importants et ont suscité un début de réflexion:

- 1. Application d'herbicide:** la durée de vie d'une plantation de saules (saulaie) est approximativement de 25 ans (huit rotations de 3 ans) et il y a application d'herbicide au départ, mais une seule fois au cours d'un cycle de 25 ans. Est-ce acceptable à cette échelle?
- 2. Monoculture:** la CICR du saule fait actuellement appel à peu de variétés (*S. viminalis*, *S. Miyabeana* var. *SX64* et *SX67*, *S. Sacchalinesis* var. *SX61*). Doit-on

voir cela comme de la monoculture ou plutôt considérer la saliculture comme un ajout à l'ensemble des essences ligneuses présentes sur le territoire? Combien faut-il introduire de variétés de saules dans une saulaie pour limiter les risques?

- 3. Risque d'hybridation avec les variétés indigènes de saules:** après des décennies de culture sur tous les continents, aucun cas d'hybridation entre les variétés utilisées (généralement d'origine étrangère) et les variétés indigènes n'a été observé. Y a-t-il quand même des précautions à prendre?
- 4. Utilisation de friches:** une partie de notre stratégie consiste à récupérer d'anciennes friches agricoles. Quel en sera l'impact sur la petite faune et sur la faune ailée? Comment le bilan carbone de ces sites sera-t-il affecté? La modification du paysage sera-t-elle socialement acceptable?
- 5. Modifications des stratégies forestières sur terres publiques:** les promoteurs considèrent aussi implanter la saliculture afin de faciliter l'application du concept de triade dans le cadre d'un important projet de forêt de proximité actuellement en élaboration dans le secteur des Coteaux. Est-ce que les retombées économiques, en principe supérieures et plus rapides par rapport à la foresterie conventionnelle, de la saliculture sur terres publiques, permettraient d'augmenter le % de superficie complètement protégée sur un territoire donné tout en maintenant des avantages socioéconomiques équivalents?

Les promoteurs de la Grappe sont heureux de l'appui du CREAT dans les premières phases de développement de leur projet. Ils souhaitent même bonifier cet appui et, dans un esprit de transparence, ont choisi de mettre sur la table les premiers défis environnementaux qu'ils ont identifiés afin de les résoudre dans un dialogue constructif. Cet article est une première étape, une annonce d'intention de consultations plus étoffées à venir au fur et à mesure de nos avancées. ☒

Pour une économie énergétique - Par Simon Laquerre, directeur adjoint, CREAT

Chronique parue dans le journal La Frontière du 2 octobre 2009



Chaque année, les gens de l'Abitibi-Témiscamingue versent des dizaines de millions \$ à Hydro-Québec, dont seulement une fraction (< 15%) revient sous forme d'investissements régionaux. Pour freiner cette fuite de capitaux, il faut miser sur l'efficacité énergétique et la mise à niveau des infrastructures et des équipements (meilleure isolation des maisons, électroménagers certifiés, systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation efficaces). L'efficacité

énergétique est moins coûteuse et crée plus d'emplois que les autres filières énergétiques. On ne paye pas pour l'électricité qu'on ne consomme pas et le retour sur investissement est généralement élevé dans ce domaine.

Le gouvernement Charest a affirmé qu'il aura recours à des hausses de tarifs (incluant ceux d'Hydro-Québec) pour contrer les effets de la crise économique sur le budget de la province. Plutôt que d'engouffrer les nouvelles sommes ainsi obtenues dans la réduction de la dette, le gouvernement pourrait poser un geste visionnaire et réinvestir l'argent dans un programme d'efficacité énergétique qui aurait, pour une fois, les moyens de ses ambitions. Les retombées seraient

multiples : amélioration du bilan environnemental, création d'emplois, sécurité énergétique, augmentation de la qualité de vie, etc.

Le Québec traîne de la patte quand on pense construction verte (par exemple, les bâtiments certifiés LEED, qui consomment moins d'eau et d'énergie, sont rares ici). Le Code du bâtiment du Québec date d'une autre époque (1984) et les niveaux de performance énergétique exigés sont nettement insuffisants. Profitons du mouvement en faveur de l'utilisation accrue du matériau bois pour faire du Québec un chef de file en matière de construction carboneutre et d'économie d'énergie. ☒

Guide des énergies renouvelables pour les chalets et les lieux de villégiature

Par Simon Laquerre, directeur adjoint, CREAT

Au Québec, environ 40000 chalets et lieux de villégiature ne sont pas reliés au réseau public d'électricité. Les besoins en éclairage et en alimentation des appareils ménagers de ces habitations sont assurés majoritairement par le diesel, le gaz propane et le mazout. Ces sources d'énergie provenant des combustibles fossiles sont de plus en plus coûteuses. Aussi, leur utilisation entraîne des impacts environnementaux notables, puisqu'ils participent à la production de gaz à effet de serre et d'autres polluants atmosphériques.

Afin d'outiller ces propriétaires, le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) et le CREAT mettent à leur disposition le tout nouveau Guide des énergies renouvelables pour les chalets et lieux de villégiature, produit grâce au soutien du programme Action-Climat du Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD).

Ce guide permet de faire un survol des nouvelles technologies d'énergie renouvelable : énergie photovoltaïque (panneaux solaires) et énergie éolienne

en expliquant leur fonctionnement de base, les utilisations possibles ainsi que les avantages et les inconvénients de chaque système. Le guide fournit plusieurs tableaux comparatifs et une grille d'évaluation pour faciliter le choix d'un système adéquat convenant mieux aux besoins de chaque propriétaire. Il présente aussi des témoignages de personnes qui ont déjà opté pour ce genre de système.

Ce guide est gratuit. Vous pouvez vous le procurer en format papier en communiquant avec le CREAT. Il est aussi disponible en format électronique sur le site Internet www.guide-er.org. ☒



De septembre 2009 à mars 2010, l'Agence de l'efficacité énergétique du Québec (AEEQ) offre gratuitement un service en efficacité énergétique. Il s'agit du programme Éconologis dont le but est d'aider les ménages à revenu modeste à économiser sur leurs factures d'énergie en leur donnant des conseils pratiques et en leur installant divers accessoires

Un service gratuit en efficacité énergétique

Par Simon Laquerre, directeur adjoint, CREAT

(coupe-froid pour portes et fenêtres, clapet pour sècheuse, pomme de douche à débit réduit, aérateur de robinet, etc.).

Il est possible que l'AEEQ remplace les thermostats des résidences admissibles par des thermostats électroniques, et ce, gratuitement. Pour être admissible, le propriétaire ou le locataire doit recevoir

une facture d'énergie (Hydro-Québec, gaz, mazout) et rencontrer les seuils de revenus en fonction du nombre d'occupants dans le domicile.

Pour plus de renseignements, contactez : **Agence de l'efficacité énergétique**
1 866 266-0008 ☒

Révolution à contresens

Par Simon Laquerre, directeur adjoint, CREAT • Chronique parue dans le journal La Frontière du 26 juin 2009



© Claude-Michel Bouchard

Débardeur



© Marie-Eve Sigouin

Empilement



© Marie-Eve Sigouin

Multifonctionnelle

Le ministre des Ressources naturelles et de la Faune a récemment déposé un projet de loi visant une refonte en profondeur du régime forestier québécois. La Loi sur les forêts, qui date de 1986, a fait son temps et montre de sérieuses lacunes qu'il faut impérativement corriger. S'il est accepté, le projet de loi - présenté comme une révolution - sera introduit progressivement d'ici 2013. Plusieurs des changements proposés méritent d'être soulignés, notamment en ce qui a trait aux modes d'attribution des bois et à une certaine décentralisation de la gouvernance. Toutefois, très peu d'intérêt est accordé aux questions environnementales.

Le gouvernement a l'intention de créer des zones de sylviculture intensive: des endroits voués à la production prioritaire de fibre de bois. On souhaite implanter ces zones de façon progressive, jusqu'à atteindre 15 à 20% du territoire forestier productif. Procéder à l'identification de territoires voués à la sylviculture intensive sans avoir préalablement complété le réseau d'aires protégées revient à fonctionner à l'envers. Il ne faudrait pas que les zones de sylviculture intensive s'ajoutent aux contraintes qui ralentissent déjà le processus d'identification de nouvelles aires protégées.

Le gouvernement s'est fixé comme objectif d'atteindre 12% de territoires protégés d'ici 2015. Cette cible est bien modeste comparée à celle de la sylviculture intensive. Or, on nous promettait que le fait de sacrifier de très faibles superficies à la sylviculture intensive permettrait en retour la protection de superficies beaucoup plus importantes. Ce revirement de situation est inquiétant et laisse présager des temps difficiles pour les amateurs de la nature souhaitant préserver quelques joyaux pour les générations futures. ❏



© Denis Chabot, Le Québec en images, CCDMD

Déchets voyageurs

Par Simon Laquerre, directeur adjoint, CREAT

Chronique parue dans le journal La Frontière du 4 septembre 2009

Cette nouvelle norme sonne la fin des dépotoirs rudimentaires où l'on brûlait les déchets à ciel ouvert avant de les enfouir. La gestion des déchets est maintenant centralisée dans des sites étanches avec un système de captage et de traitement du lixiviat (liquide qui résulte de la percolation de l'eau de pluie à travers les déchets). À première vue, il s'agit d'un grand pas pour l'environnement, car les sols et les eaux souterraines seront mieux protégés.

D'un autre côté, les matières résiduelles devront maintenant parcourir de grandes distances entre le bac et le LET. Plus de camionnage, c'est plus d'émissions de gaz à effet de serre, plus de poussière, plus de pollution de

l'air et de l'eau, plus de bruit et plus de dommages au réseau routier. On peut donc se poser la question: la nouvelle norme représente-t-elle vraiment un gain environnemental?

Chose certaine, la meilleure façon de réduire le transport des déchets, c'est d'en produire moins! En effet, la gestion des matières résiduelles, ça commence bien avant le passage des éboueurs devant la maison. Il faut changer nos comportements: résister à l'appel de la surconsommation, privilégier des produits moins emballés, réutiliser ce qui peut avoir une deuxième vie, recycler tout ce qui peut l'être et faire du compost domestique. Le déchet qu'on ne produit pas ne coûte rien à gérer! ❏

À la création du 24^e parc national!

Le CREAT fait partie du comité de travail formé par le Service des parcs du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) en vue de la création du 24^e parc national du Québec. Il s'agit du site Opémican au Témiscamingue, situé à 35 km au sud de Ville-Marie. Le processus de création s'échelonne sur près de quatre ans. ☒

Bilan environnemental

Le 11 octobre dernier, dans le cadre du Forum social québécois qui s'est tenu à Montréal, le CREAT a présenté les résultats préliminaires de son projet de Bilan environnemental. Les résultats finaux de l'étude seront divulgués lors d'une conférence de presse en décembre. ☒

Gestion intégrée de l'eau par bassin versant

En mars dernier, c'est avec enthousiasme que le CREAT a accueilli la création de zones de gestion intégrée de l'eau par bassin versant par le gouvernement du Québec. À ces zones seront attachées deux tables de concertation : une pour l'Abitibi (l'eau s'écoulant vers la Baie de James) et une pour le Témiscamingue (l'eau s'écoulant vers la rivière des Outaouais).

Rappelons que le CREAT s'est toujours fait le promoteur de ce concept de gestion, notamment à travers les différents mémoires rédigés dans le contexte des consultations sur la gestion forestière ou agricole. Il a aussi contribué activement à la mise en place du comité de bassin versant de la rivière Bourlamaque à Val-d'Or, et il soutient toujours son développement. Le CREAT a également suscité la création d'un comité provisoire de gestion par bassin versant pour le lac Abitibi.

C'est dans ce même esprit que le CREAT offre son entière collaboration pour assurer le succès de la gestion intégrée de l'eau, notamment en mobilisant les forces régionales derrière cet objectif. Il faudra en outre poursuivre la sensibilisation des gestionnaires de ressources, publics ou privés (agriculture, forêt, hydroélectricité, infrastructures, aménagement du territoire, etc.), afin qu'ils prennent en compte la gestion intégrée par bassin versant dans leurs outils de gestion et de planification du développement, incluant les lois et règlements. ☒

Partenaire pour la promotion du Programme



ENGAGEMENT > MISE EN ŒUVRE > PERFORMANCE

ICI ON RECYCLE!

Depuis maintenant quatre ans, le CREAT, en partenariat avec la société d'État RECYC-QUÉBEC, travaille à faire la promotion en région du programme ICI ON RECYCLE!, un programme visant à encourager les industries, commerces et institutions (ICI) à pratiquer une gestion responsable de leurs matières résiduelles. Pour 2009-2010, le CREAT ciblera les bureaux administratifs des conseils municipaux et des municipalités régionales de comté (MRC). Les municipalités intéressées peuvent contacter le CREAT au 819 762-5770. ☒

Administrateurs du CREAT

5 représentants de groupes environnementaux

- ▶ Mme Jacinthe Châteauvert, Recyclo-Nord, présidente du CREAT
- ▶ M. Daniel Beauvais, Comité de vigilance environnementale régional, administrateur
- ▶ Mme Monique Châteauvert, Association des propriétaires du lac Beauchamp, administratrice
- ▶ Mme Karine Gauthier-Héty, Groupe éco-citoyen de Rouyn-Noranda ▶ 1 siège vacant

1 représentant du monde municipal

- ▶ Mme Carmen Rivard, Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, administratrice

1 représentant du monde de l'éducation

- ▶ M. Serge Tessier, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, administrateur et trésorier du CREAT

1 représentant du monde de la santé

- ▶ M. Stéphane Bessette, Direction de santé publique, Agence de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue, administrateur et secrétaire du CREAT

1 membre coopté

- ▶ M. Hugo Asselin, professeur, Sciences du développement humain et social, Chaire de recherche du Canada en foresterie autochtone, UQAT, vice-président du CREAT ☒

Membres du CREAT 2009-2010

(Les membres qui n'ont pas encore renouvelé leur adhésion ont jusqu'au 31 décembre 2009 pour le faire et être en règle avec droit de vote lors de la prochaine AGA)

Associations de riverains et organismes environnementaux

- Association régionale bénévole récupération environnement (ARBRE)
- Recyclo-Nord
- Société de l'eau souterraine de l'Abitibi-Témiscamingue (SESAT)

Milieus socio-économique, communautaire et syndical

- Centre Bernard Hamel
- Centre de femmes Îlot d'Espoir
- Conseil central A.-T. Ungava CSN
- Corporation de développement économique de Senneterre
- Syndicat de l'enseignement de l'Ungava et de l'A.-T. (SEUAT)
- Syndicat des enseignantes et des enseignants du Cégep de l'A.-T.

Milieus de la santé, de l'éducation et de la recherche

- Agence de la santé et des services sociaux de l'A.-T. (ASSSAT)
- Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue (AFAT)

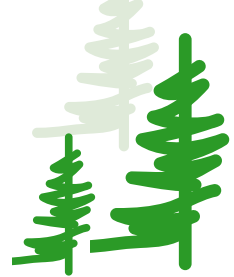
Municipalités, villes et M.R.C.

- Corporation municipale de Belcourt
- Municipalité d'Authier
- Municipalité de Barraute
- Municipalité de Berry
- Municipalité de La Reine
- Municipalité de Nédelec
- Municipalité de Notre-Dame-du-Nord
- Municipalité de Rapide-Danseur
- Municipalité de Roquemaure
- Municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues
- Municipalité de Sainte-Germaine-Boulé
- Municipalité de Saint-Eugène-de-Guigues
- Municipalité du canton de Landrienne
- Ville de Rouyn-Noranda
- Ville de Senneterre

Et 16 individus. ☒



© CREAT



• Veuillez prendre note que les opinions émises par les signataires des articles de ce bulletin ne reflètent pas nécessairement la position du conseil d'administration du CREAT. • Le masculin est utilisé dans le but d'alléger le texte.

Formulaire d'adhésion (du 1^{er} avril au 31 mars)

Nom :	Prénom :	Organisme (entreprise) :
Adresse :		Code postal :
Tél. : (rés.)	Tél. : (travail)	Télécopieur :
Courriel :		Site Internet :

Étudiant : 5\$ - Individu : 12\$ - Organisme à but non lucratif : 35\$
Municipalité de moins de 5000 habitants ou entreprise de moins de 50 employés : 50\$
Institution (autres municipalités, MRC, Commission scolaire, etc.) : 100\$ - Entreprise de plus de 50 employés : 200\$

Libellez votre chèque et faites-le parvenir au:
CREAT

26, rue Mgr Rhéaume Est, bureau 101

Rouyn-Noranda (Québec) J9X 3J5

Tél. : 819 762-5770 • Courriel : info@creat08.ca • Site Internet : www.creat08.ca



CREAT

Conseil Régional
de l'Environnement
de l'Abitibi-Témiscamingue

